

Détail des différents volets financés par l'enveloppe

3b - Formation au numérique pour des agents de la collectivité et appui à la structuration interne du développement des compétences numériques des agents

Objet

L'enveloppe peut financer :

- Tout projet permettant d'évaluer, certifier et développer les compétences numériques des agents des collectivités territoriales ;
- Toute action de formation menée à destination des agents des collectivités, le soutien à des interventions professionnelles et à l'ingénierie pédagogique.

Exemples de projets

- Formation d'agents de collectivités territoriales aux compétences numériques (se connecter à intranet, savoir accéder à sa messagerie professionnelle...), qui dans leurs métiers, ne disposent pas d'ordinateurs individuels (personnels d'exécution des services techniques, de la petite enfance, des établissements scolaires...);
- Ateliers d'inclusion numérique à destination des agents les plus en difficulté avec le numérique ;
- Campagne de sessions d'évaluation des compétences numériques des agents ;
- Développement des compétences numériques par l'acquisition d'outils en ligne ;
- Certification des compétences numériques ;
- Valorisation des compétences numériques en faisant évoluer les référentiels internes de compétences/emploi.

Critères de sélection

Les projets seront appréciés au regard des critères suivants :

- Nombre d'agents impactés ;
- Niveau de portage du projet (autorité soutenant le projet) ;
- Projet dépassant l'accompagnement à un seul outil métier mais participant du développement des compétences des agents et de l'organisation.

Pour toute information complémentaire ou échanger sur une candidature, vous pouvez écrire à :

societe.numerique@anct.gouv.fr